

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je vais donc vous présenter le Compte administratif 2010, qui en quelque sorte est le bilan de la Ville.

Nous avons préparé avec le service des Finances un certain nombre de slides pour vous aider à comprendre les différents chiffres sur lesquels je vous donnerai bien sûr des explications.

(1-Dépenses réelles de fonctionnement)

Nous allons commencer par les dépenses réelles de fonctionnement dont vous pourrez constater qu'elles s'élèvent à 502,1 millions d'euros.

La stabilisation des dépenses réelles de fonctionnement, y compris les frais financiers, observée dans le cadre du CA 2009, se confirme sur le CA 2010 avec une évolution de - 0,2 %, hors frais financiers. Ces dépenses évoluent sur un rythme modéré de 1,3 % ce qui traduit nettement l'effort de bonne gestion maintenu par la Ville.

Successivement, nous allons voir les six postes qui composent ces dépenses réelles de fonctionnement.

Tout d'abord la masse salariale, qui, vous pourrez le constater, a progressé de 1,8 %. Les principaux facteurs d'évolution sont :

- une relative stabilité des effectifs avec 9,25 équivalents temps plein entre les moyennes 2009 et 2010, avec des créations de postes concentrées sur l'éducation.

- un autre facteur se trouve dans les hausses du point d'indice et du smic qui ont été modérées puisqu'elles ont été chacune de 0,5 %.

- enfin, les enveloppes de postes non permanents tels que les vacataires, les saisonniers, les remplacements, etc... enveloppes qui ont été maîtrisées sur l'ensemble de la Ville. Elles ont toutefois intégré les besoins de l'exposition BEN au MAC, et du fonctionnement en année pleine du musée Gadagne.

Autre poste : les charges à caractère général. A périmètre égal, hors impact du changement du mode de facturation d'EDF : l'évolution est de 2 %, soit une évolution modeste en euros constants.

Les principaux facteurs de cette évolution modérée ont été :

- des effets conjoncturels avec une faible inflation et une baisse de la TVA sur la restauration.

- des modifications du mode de gestion (mise en œuvre de la délégation de service public pour la fourrière municipale des véhicules).

- bien sûr, des efforts de gestion de la Ville (diminution des dépenses de fluides, grâce aux économies réalisées dans le secteur notamment de l'éclairage public et une réduction des envois de courriers papier).

On note toutefois quelques postes à la hausse :

- les dépenses relatives à la gestion des bâtiments liées notamment aux travaux de désamiantage de l'atelier des décors, qui devraient toutefois être couvertes en partie par une indemnisation des compagnies d'assurance.

- les achats de savon liquide et essuie-main papier, pour les écoles dans le cadre du plan « grippe » ainsi que les transports scolaires qui concernent notamment les restaurants scolaires en travaux.

- Un autre poste encore avec les subventions aux personnes de droit privé : vous pourrez constater que l'évolution est de 2 %. A périmètre constant, cette évolution s'élève à 3,4 % entre 2009 et 2010.

En effet, au-delà des augmentations anticipées liées notamment aux nouvelles ouvertures de places dans les crèches, et aux subventions conventionnées, quelques conventions exceptionnelles ont été attribuées dans le cadre des décisions modificatives de l'exercice, majorant à dessein l'évolution globale initialement prévue :

- c'est par exemple la somme de 100 000 euros qui a été allouée à la Fédération Française de Tennis pour le bel événement que constituait l'organisation de la demi-finale de la coupe Davis ;

- 50 000 euros à l'association Handicap International pour soutenir l'action en Haïti après le séisme du 12 janvier 2010 ;

- ou encore les 100 000 euros alloués aux MJC pour leur permettre de faire face à leurs dépenses de fluides.

Quant aux subventions aux organismes publics, elles ont progressé de 1 %. En 2009, il faut se souvenir que ce poste avait connu une progression importante de 8,3 % avec la majoration de la subvention du CCAS qui devenait pleinement autonome. Ce phénomène est aujourd'hui absorbé et ce poste évolue donc très modestement en 2010.

A présent, un poste important qui est celui des frais financiers. Vous constatez que ce poste a été réduit dans des conditions très

importantes puisque la baisse est de 24,5 %. Cette très forte diminution est liée d'une part au maintien d'une politique très favorable de la BCE sur ses taux directeurs, qui a conduit à des taux d'intérêts très bas et d'autre part à une baisse sensible et significative de l'encours de la dette de la Ville.

Quant aux « autres charges », c'est le dernier poste de ce tableau, - 15,5 %. Ce poste recouvre essentiellement les dotations aux mairies d'arrondissement, le virement d'équilibre au budget des Célestins ainsi que les dépenses exceptionnelles.

Bien sûr, les dépenses exceptionnelles de par leur nature même, connaissent des évolutions en dents de scie. Sur 2010, le recul de 15,5 % des « A autres charges » est dû essentiellement au net recul de ces dépenses, qui ont été moins contraintes sur l'exercice 2010 que sur l'exercice 2009.

En 2009, en effet, la ville avait dû annuler sur jugement du tribunal administratif de Lyon, un titre de recette d'un montant de 1,8 million d'euros émis à l'encontre du Grand Lyon Habitat dans le cadre du sinistre du 22 avenue Amédée Bonnet à Lyon 6^e. La décision qui avait été rendue n'était pas en effet conforme à nos espérances.

Parmi ces autres charges figurent les dotations aux mairies d'arrondissement qui ont progressé de 5,8 %. Cette progression est consécutive à l'entrée en vigueur du nouveau mode de calcul arrêté, à une revalorisation globale à hauteur de 3 % et au transfert de la gestion d'un nouvel établissement à la mairie du 5^e arrondissement, la crèche Trion, jusqu'ici gérée par la Direction de l'Enfance.

(2-Dépenses réelles de fonctionnement par grandes missions)

Examinons à présent la répartition des dépenses réelles de fonctionnement par mission. Comme vous pourrez le constater sur ce tableau, si l'on observe la répartition des dépenses réelles de fonctionnement par grands secteurs, les secteurs opérationnels les plus importants sont :

- tout d'abord la petite enfance et l'éducation qui, ensemble, représentent le premier poste de dépenses de la Ville : 25 % soit 125 M€ ;
- le deuxième poste est celui de la culture : 20 % du total, soit 101 M€ ;
- les solidarités et la jeunesse : 7 %, soit 34 M€ ;
- et enfin le sport avec 4 % ce qui représente une somme de 19 M€.

(3-Dépenses réelles de fonctionnement)

Examinons maintenant les recettes réelles de fonctionnement qui évoluent globalement à hauteur de 2,7 % :

- Tout d'abord, la fiscalité directe qui progresse de 3,3 %. Comme vous le savez, conformément aux engagements pris par le Maire, les taux d'imposition sont restés inchangés en 2010. La progression du produit de la fiscalité dont je viens de parler n'est en conséquence que le résultat de l'évolution des bases : majoration forfaitaire des bases par le Parlement (1,2 %); progression physique des bases (2,1 %).

- Par ailleurs, les dotations fiscales versées par le Grand Lyon sont restées stables ; seul élément notable, l'attribution de compensations progresse suite au transfert de la compétence « tourisme » au Grand Lyon.

- Quant à la fiscalité indirecte, elle a progressé d'un montant très important puisqu'il est de 24 %. Cette très forte augmentation de la fiscalité indirecte est essentiellement liée à la progression très importante des droits de mutation, puisqu'en 2009 nous ne disposions que de 16 M€ alors qu'en 2010, nous avons eu l'agréable surprise de recevoir une somme de 26,5 M€. Nous avons donc retrouvé le niveau qui était celui de l'avant crise, c'est-à-dire 2008. Il faut noter que le caractère de valeur refuge de l'immobilier dans la période actuelle conduit nécessairement à la formation d'une nouvelle « bulle » immobilière et il convient donc de rester très prudent sur le maintien de ce poste de fiscalité.

Les dotations de l'Etat, vous le constaterez sur le tableau présenté, régressent de 1,3 %, et ce, malgré le maintien de la DSU en 2010 pour 4,8 M€. Les dotations de l'Etat perçues par la Ville sont donc en retrait sur l'exercice 2010. La Ville subit en effet une nette diminution de sa dotation globale de fonctionnement de 1,5 M€ : il s'agit à la fois d'un repli de sa dotation forfaitaire de 900 000 € et de sa dotation nationale de péréquation à hauteur de 600 000€. Ce sont là les effets directs des dispositions de la loi de finances 2010 qui se révèlent, de fait, pénalisantes pour la Ville de Lyon et qui le seront plus encore, très certainement, en 2011.

Les recettes propres progressent quant à elles de 4,7 %. Je vous rappelle que les recettes propres sont essentiellement les recettes tirées de l'activité des services, de l'occupation du domaine public communal et des loyers. La dynamique de ces recettes est en particulier portée par la réussite du secteur culturel dont l'année a été marquée par plusieurs événements, notamment le succès de l'exposition Ben, et la politique de développement de l'Orchestre National de Lyon qui compte désormais près de 13.400 abonnés.

Quant aux autres recettes, vous constaterez qu'elles ont régressé, puisqu'elles ont perdu 16,8 %. Il s'agit, pour l'essentiel, des subventions de l'Etat ou d'autres collectivités fléchées sur certains projets de la Ville et des recettes de la CAF. La principale raison de la baisse observée est le non encaissement, en 2010, de l'acompte de la CAF sur le contrat « Enfant-Jeunesse ». En effet, désormais la CAF versera sa

participation à la Ville au titre de l'année en cours, en totalité sur cette même année, ce qui n'était pas le cas précédemment.

(4-Ratios d'épargne)

Ce nouveau tableau fait apparaître les postes très importants des ratios d'épargne. Avec une progression globale très modérée de 1,3 % (taux qui traduit une évolution homogène des différents postes de dépenses), la stabilisation des dépenses réelles de fonctionnement se conforte. Elle est associée à une évolution plus dynamique des recettes réelles de fonctionnement, de + 2,7 %, ce qui conduit naturellement à une nouvelle amélioration des ratios d'épargne de la Ville.

Je vous rappelle que la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) perçue en 2009 et 2010 a été réintégrée, cette année, dans le calcul de ces ratios d'épargne.

Ainsi l'épargne de gestion atteint 105 M€.

L'épargne brute annoncée à 74 M€ au CA 2009 et rétroactivement actualisée à 80,3 M€, atteint ainsi 93,5 M€ au CA 2010.

L'épargne nette, quant à elle, est stable.

Le remboursement en capital de la dette a en effet été plus important sur 2010, en raison du remboursement de l'emprunt obligataire in fine « Lyon 2000 » dit « emprunt Barre », il absorbe ainsi la progression de l'épargne brute.

(5-Evolution de l'épargne brute)

Parlons à présent de l'épargne brute et de son évolution. Comme vous pouvez le constater, l'épargne brute connaît une évolution sensible, portée par des frais financiers en très net recul et des droits de mutation, dont la hausse, comme je l'ai dit, est éminemment conjoncturelle.

(6-Dépenses d'équipement hors remboursement de la dette)

Si vous le voulez bien, nous allons à présent évoquer les dépenses d'équipement.

Comme vous pouvez le constater sur ce tableau, elles sont les suivantes :

- les travaux pour 52 M€,
- les acquisitions pour 13,7 M€,
- les subventions d'équipement versées 14,1 M€,
- les frais d'étude et de concession 4 M€.

Vous noterez que ces dépenses d'équipement sont en progression de 4,5 % sur l'exercice, ce qui contraste avec le repli constaté en moyenne sur l'ensemble des autres communes, un repli atypique pour une troisième année de mandat.

En effet, beaucoup de communes ont anticipé artificiellement leurs dépenses d'équipement en début de mandat pour bénéficier du mécanisme de versement anticipé du FCTVA, ce que la Ville de Lyon n'a pas fait.

De nombreux projets, après les périodes classiques d'études, ont été lancés par la Ville en 2010 et généreront, naturellement en toute logique, des dépenses d'équipement accrues en 2011.

Toujours dans les dépenses d'équipement, il convient à présent d'examiner ces dépenses par missions.

Cette répartition par mission met en évidence les efforts portés en ce début de mandat sur les secteurs suivants :

- l'Enfance en général, (Petite enfance et Education) : 25 % du total, soit 21 M€ ;
- les espaces publics : 21 % du total, soit 18 M€ ;
- par ailleurs trois autres secteurs ont bénéficié d'efforts d'équipements importants : les sports avec 11 M€, les Solidarités et la Jeunesse avec 9 M€, enfin la culture avec 9 M€.

A présent, examinons les dépenses d'équipement avec les principales opérations d'investissement réalisées sur l'exercice 2010, pour illustrer les propos précédents.

Dans le secteur de la Culture : amélioration du confort thermique de la Maison de la Danse dans le 8^e arrondissement, travaux d'aménagement divers sur la Bibliothèque de la Part-Dieu dans le 3^e arrondissement, réaménagement des accès au Musée d'Art Contemporain dans le 6^e arrondissement.

Dans le secteur de l'Education : accessibilité PMR sur le groupe scolaire des Tables Claudiennes dans le 1^{er} arrondissement, extension et travaux sur le restaurant du groupe scolaire Charial dans le 8^e arrondissement, extension, restructuration et accessibilité PMR sur le groupe scolaire Camus dans le 5^e arrondissement.

Dans le secteur de la Petite enfance : transfert et travaux d'aménagement de la crèche Allix dans le 5^e arrondissement, aménagement de la crèche Bon Lait dans le 7^e arrondissement, création crèche et groupe scolaire Lamartine-Savoie dans le 2^e arrondissement.

Dans le secteur des Espaces publics : divers aménagements sur les parcs, jeux, sanitaires, réseaux et fontaines des cours et traboules,

requalification du jardin de la place du Château de Montchat dans le 3^e arrondissement, rénovation des sanitaires publics au parc de la Tête d'Or dans le 6^e arrondissement.

Dans le secteur des Solidarités et de la Jeunesse : salle des fêtes et des familles de la Duchère dans le 9^e arrondissement, aménagement et premiers équipements de la Maison des associations Denfert Rochereau dans le 4^e arrondissement.

Enfin, dans le secteur des Sports : aménagement du terrain de football du stade Gilbert Vignes et rénovation des gradins du stade Balmont dans le 9^e arrondissement.

Il est évident que la liste des équipements que je viens de vous donner n'est pas exhaustive.

A présent, examinons sur un nouveau tableau les recettes d'investissement 2010. Vous pouvez constater que ces recettes se sont élevées à la somme de 24,5 M€ et qu'elles se décomposent de la façon suivante : FCTVA 17 M€, subventions d'équipement 5,6 M€, produits de cession 1,5 M€, taxe locale d'équipement pour 0,4 M€.

Ces recettes d'investissement sont en très nette progression puisqu'elles se montent à 24 %, en raison principalement du FCTVA qui passe de 10,4 M€ en 2009 à 17 M€ en 2010.

Cette progression, il faut le souligner, n'est pas le fruit d'une générosité subite de l'Etat, mais de régularisations comptables intervenues en 2008 et qui ont été génératrices de recettes supplémentaires.

(7-Evolution de la dette de la Ville)

Enfin, un tableau qui fait apparaître l'évolution de la dette de la Ville.

Vous constaterez, bien naturellement, qu'avec une épargne brute élevée et un remboursement en capital de la dette plus important en 2010, le désendettement de la Ville est significatif. C'est ainsi que l'encours de dette est passé de 434 M€ fin 2009 à 388 M€ fin 2010, soit environ 807 € par Lyonnais. L'année dernière, en 2009, il était de 904 €. Non seulement c'est très faible par rapport aux autres villes de France, mais encore, cela dénote l'effort particulier qui a été fait sur ce plan.

Cette dette qui se réduit permet de dégager des marges de manœuvre importantes pour le financement des équipements prévus au Plan de mandat.

(8-Evolution de la capacité de désendettement)

Pour terminer, je vais vous présenter une dernière diapositive qui a trait à l'évolution de la capacité de désendettement. J'y suis très attaché car c'est ce tableau qui permet de définir la bonne santé d'une ville.

La conjonction entre une dette en recul et une épargne qui a progressé encore, conduit logiquement à une amélioration de ce ratio qui s'élève, ainsi que vous pourrez le constater, à 4,2 années.

Il nous faudrait ainsi 4,2 années pour désendetter la Ville si les choses restaient figées aujourd'hui.

Ce ratio de 4,2 années de désendettement est objectivement remarquable et montre bien quelle est la spirale « vertueuse » de la gestion de la Ville.

Je précise toutefois que ce chiffre de 4,2 années est le chiffre que nous constatons aujourd'hui. Il est bien évident que dans la mesure où des investissements importants vont être engagés dans les trois années qui viennent, les trois dernières années du mandat, l'endettement progressera et ce ratio se dégradera quelque peu.

L'essentiel pour nous, c'est que ce ratio ne dépasse pas les 8 années d'endettement, ce que peu de villes de France peuvent se vanter de présenter.

En conclusion, sans faire d'autosatisfaction, nous devons constater cette bonne situation financière qui, une fois encore, est le fruit d'une gestion saine et maîtrisée qui permettra à la Ville de continuer à développer dans les années à venir des équipements et services de proximité pour des habitants toujours plus nombreux, sans dégrader toutefois les comptes et sans solliciter de nouveau le contribuable.

Cette amélioration de la situation financière au terme de trois années de mandat permet de manière réfléchie de programmer de nouvelles opérations d'équipement dans différents secteurs d'intervention de la Ville et dans chaque arrondissement, et ce à hauteur de 70 M€ environ.

Voilà la présentation que j'espère avoir réalisée dans des conditions les moins fastidieuses possibles de l'excellent Compte Administratif de 2010.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Compte Administratif de l'année 2010 confirme les réserves que nous émettions lors du vote du budget correspondant.

Permettez-moi de revenir en premier lieu sur la présentation faite par Richard Brumm :

- la baisse des frais financiers est effectivement un point positif mais comme l'a reconnu Richard Brumm d'ailleurs, elle est en partie due au faible niveau des investissements, d'où un recours plus faible à l'emprunt ;

- l'augmentation de l'épargne nette de gestion est là aussi un point positif, mais c'est tout relatif. En effet, l'épargne augmente de 9,5 M€ alors même que les recettes fiscales de la Ville ont quant à elles augmenté pour la seule année 2010, de 23 M€.

Plus globalement, je souhaite revenir sur deux points fondamentaux : la faiblesse du niveau des dépenses d'équipement et d'investissement ainsi que le manque de clarté de la présentation du Compte Administratif dû à l'absence de modernisation de la gestion comptable de la Ville.

Pour la troisième année de votre second mandat, je note un niveau d'investissement encore très faible, dépassant à peine les 80 M€ : pour un plan de mandat qui dépasse en théorie les 600 millions d'euros, les retards s'accumulent et les investissements annuels de la ville sont à peine à la moitié du niveau atteint par les villes de la même strate statistique.

Autre problème : le taux de réalisation. En effet, vous aviez prévu près de 110 M€ d'investissement dans le budget prévisionnel 2010, dans le réalisé vous n'êtes qu'à un peu plus de 80 M€.

Avec une prévision de 110 M€ au budget 2011, cela veut dire que pour respecter votre plan de mandat, vous devrez investir environ 150 M€ pour chacune des années 2012 à 2013 !

La mise en œuvre de ces investissements suppose un important travail dans les services qui va engendrer une surcharge considérable et un risque accru de retards et de reports d'investissements. Il me semble que dans une grande ville moderne et bien gérée, les prévisions d'équipement doivent viser le long terme et l'intérêt des habitants quelles que soient les échéances et le calendrier électoral.

Quant à la présentation des comptes, je note avec satisfaction que votre rapport dans sa présentation par fonction, indique désormais la masse salariale associée au nombre d'agents affectés à chaque fonction. Toutefois, cette revue nous semble incomplète et le total des personnels et des salaires ne correspond toujours pas au bilan social, ni en nombre, ni en salaires, mais l'effort est louable ! Il manque encore, selon nos additions, 1 632 emplois, ce qui représente près de 54 M€, à ce bilan analytique. Pouvez-vous nous indiquer s'il-vous-plait en quoi et où sont affectés ces agents ?

Depuis le début du mandat, nous demandons la mise en œuvre d'une véritable comptabilité analytique permettant d'y voir clair dans les coûts des différentes actions et des grands équipements de la ville.

Ainsi, par exemple, nous aurions connaissance de l'évolution réelle des investissements en matière de cantines scolaires, puisqu'il a été fort difficile (et la presse s'en est fait écho il y a quelques jours) à votre Adjoint à la Petite Enfance de faire correspondre les chiffres annoncés avec ceux retrouvés dans le Compte Administratif. Ainsi, l'on pourrait suivre avec précision le budget de l'Auditorium, de l'Orchestre de Lyon, de Cap Canal...

Votre inertie en cette matière est d'autant plus étonnante que le Président du Grand Lyon met en œuvre une action baptisée Filigrane, qui devra –je cite la Directrice des Finances- « *permettre des visions analytiques du budget (par politique publique, par localisation géographique, par prestation, etc...), en préparation comme en exécution* ». Il est à souligner qu'au niveau du Grand Lyon, cette mise en œuvre du programme Filigrane associe bien évidemment la Direction des Finances mais également toutes les directions opérationnelles.

C'est très précisément ce que nous vous demandions dès 2008 et nous n'avons obtenu jusqu'ici que des réponses floues. Là comme ailleurs, il nous semblerait opportun de mutualiser les démarches entre la Ville et la Communauté urbaine, en termes de logiciels, d'informatique, de maîtrise d'œuvre du changement et de formation des personnels. Je ne doute pas que pour une telle avancée démocratique, bien d'autres Communes de l'agglomération pourraient également s'inscrire dans cette démarche.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Le Compte Administratif 2010, c'est un peu le moment de vérité, le moment où, au-delà des promesses faites et des effets de communication, on mesure réellement le travail réalisé. Nous sommes là sur 2010, troisième année de votre second mandat. C'est en quelque sorte un Compte Administratif de mi-mandat.

L'intérêt du Compte Administratif est de mettre en regard les résultats avec vos engagements pris au Budget primitif. Certes, le budget fixe les limites de dépenses et on ne peut aller au-delà. Mais on souhaite quand même que ces limites soient atteintes ou qu'on s'en approche.

Or, on en est loin puisque le budget d'investissement est exécuté à moins de 65 %. Vous aviez ouvert (BP + DM) 131,9 M€ de crédits de dépenses d'équipement. Or, seulement 83,9 M€ d'investissements ont été réalisés. C'est moins de 65 % des engagements que vous aviez pris !

Vous n'avez pas tenu vos engagements. L'an dernier, à la même époque, vous nous aviez annoncé avec aplomb que le niveau d'investissement devrait atteindre 95 millions d'euros. On est encore loin du compte. Et vous le savez puisque votre document de synthèse se garde bien de faire état des taux d'exécution en fonctionnement comme en investissement.

Le bâtisseur, comme vous aimez à vous définir, manquerait-il de souffle ? Les projets annoncés sont repoussés et, dans le même temps, le patrimoine immobilier de la ville est mal, voire plus entretenu du tout. C'est surprenant quand on sait que la plupart des villes, en 2010, ont réalisé leurs investissements à hauteur de 75-80 %.

La hausse des impôts que vous avez infligée aux Lyonnais vous a pourtant donné des marges de manœuvre substantielles. Vous auriez même dû investir plus ! Eh bien non, vous prélevez l'impôt mais vous ne vous organisez pas pour réaliser ce qui a été prévu !

Si tout cela ne semble a priori pas très cohérent, ne nous y trompons pas. Tout est au contraire parfaitement calibré, programmé et planifié. Non pas sur le temps de la ville et dans l'intérêt des Lyonnais mais dans votre intérêt politique. Vous privilégiez une approche électoraliste en plaçant les gros investissements pour la fin de mandat. Ainsi, à la veille des élections, les inaugurations se multiplieront, photos et satisfécits à l'appui. C'est votre choix et il faut que les Lyonnais le sachent.

En attendant et pour noyer le poisson, vous vous livrez à un exercice d'autosatisfaction dans lequel, il faut bien le reconnaître, Richard Brumm déploie un talent incontestable... Il a beau jeu de se targuer d'avoir des recettes de fonctionnement supérieures aux dépenses, mais à y regarder de plus près, que constate-t-on réellement ?

On note une progression de l'épargne brute de + 16,4 %, rompant avec la tendance baissière des années 2008 à 2009, c'est une bonne nouvelle mais cette hausse de l'épargne brute est purement conjoncturelle. Elle est portée par une hausse des droits de mutation qui, avec un produit passant de 15,9 millions d'euros en 2009, à 26,5 millions d'euros en 2010, permet de soutenir l'évolution des recettes courantes.

Hors de cet effet conjoncturel, les autres ressources connaissent une progression contrastée : + 3,6 % pour les contributions directes alors que les ressources provenant du Grand Lyon stagnent à 0,5 %. Notons que du CA 2008 au CA 2010 les contributions directes, tous types de hausses confondues, ont augmenté de 34,7 millions d'euros, la seule hausse démographique n'en explique qu'une toute petite partie. La part des impôts directs, elle, passe de 42,5 % en 2008 à 47 % des recettes de fonctionnement en 2010. Tant pis pour les contribuables lyonnais !

Cette amélioration en fonctionnement est d'abord le résultat d'une nouvelle baisse des charges d'intérêt et au sursaut des droits de mutation. Les dotations de l'Etat évoluent peu, s'inscrivant dans la volonté de stabilisation et de contrôle des dépenses publiques de l'Etat. Mais prenez garde ! Les droits de mutation sont une ressource volatile, à double tranchant. La taxe additionnelle aux droits de mutation était montée en 2007 à 24 millions d'euros et puis était passée en 2008 à 23,4 millions d'euros, pour descendre brutalement en 2009 à 16 millions d'euros. La Ville n'est pas à la merci d'un nouveau renversement de tendance. Si pour 2010 nous avons un produit des droits de mutation de 26,5 millions d'euros, la moyenne sur les dernières années se situe autour de 17,5 millions d'euros.

Les frais financiers ont diminué de façon tout à fait considérable, cela résulte pour une part des effets bénéfiques du désendettement, de l'efficacité de la gestion active de la dette, mais surtout des taux historiquement bas qui ont impacté très favorablement les prêts à taux variables. L'aspect conjoncturel du haut niveau d'épargne appelle à une grande vigilance et la hausse des taux que l'on voit poindre pourrait réduire la capacité financière de la Ville.

L'effet de ciseaux entre les recettes et les dépenses de fonctionnement est pour l'instant masqué, compensé en fait par ces évolutions, mais une période plus contrainte s'ouvre. Il y a d'abord, au niveau national, les contraintes sur les finances publiques et les mesures spécifiques au secteur local qui se traduiront forcément au budget 2011 sur la dotation locale avec le gel des dotations, la réforme fiscale, le renforcement de la péréquation, l'impact de la mise en œuvre de la réforme territoriale.

Tout le monde sait que l'Etat est surendetté et qu'il doit y avoir des efforts à tous les échelons. C'est le Président de la Cour des Comptes, Didier Migaud, qui sonnait l'alarme il y a quelques semaines sur la situation financière de la France et il préconisait une évaluation systématique du bien-fondé des dépenses publiques et de leur efficacité. Aujourd'hui, l'enjeu de l'optimisation des dépenses locales est capital et cela, à tous les étages de l'édifice public. Or, à Lyon, le poids budgétaire du fonctionnement reste lourd. En effet, ce compte administratif montre à quel point, malgré toutes les tentatives d'optimisation budgétaire issues chaque année de l'imagination fertile de vos services, il est structurellement orienté par des dépenses qui augmentent lentement, mais augmentent également sûrement.

Des efforts de maîtrise des dépenses sont faits, on vous les réclamait depuis des années. C'est la démonstration que nos revendications en la matière étaient du domaine du possible, contrairement à certaines de vos informations. Une évolution vertueuse donc, mais à confirmer ! Or, la tendance de CA à CA est pour le moment inquiétante et au fil des années, vous avez accumulé les dépenses incompressibles et donc accru la rigidité structurelle du budget. En

témoigne le ratio dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement = 58,62 %, un niveau élevé, plus élevé que dans d'autres collectivités de taille comparable. Une tendance confirmée par une étude qui a été effectuée par l'agence Public Evaluation System pour le compte de l'hebdomadaire Challenges. Lyon se classe dans les villes dont la note est comprise entre 8 et 10 sur 20, en-dessous de la moyenne, qui ont davantage privilégié le levier fiscal et une stratégie de désendettement pour regagner des marges de manœuvre budgétaire.

Pour réaliser ce classement, cette agence indépendante a évalué cinq critères : la rigidité, la solvabilité, le service de la dette, les réalisations et la fiscalité. Le critère de la rigidité est celui sur lequel Lyon obtient la plus mauvaise notation. Souvenez-vous aussi des observations de la Chambre régionale des Comptes, pendant des années, en fonctionnement, les dépenses ont progressé plus vite que les recettes. Ce mauvais contrôle du fonctionnement est aussi le résultat de la mauvaise gestion des ressources humaines, puisque le CA 2010 enregistre sur le plan budgétaire les conséquences du conflit social du mois d'octobre dans les cantines. Dans ce contexte, l'effet procuré par les éléments exceptionnels ne peut suffire et la situation nécessite des arbitrages politiques forts.

Primo, aujourd'hui, tous les acteurs publics sont invités à réduire la voilure budgétaire. Comment la Ville de Lyon va-t-elle participer à cet effort ? La réforme territoriale offre des opportunités intéressantes avec les schémas de mutualisation des services. Comment anticipez-vous cette nouvelle donne ?

Contrairement à ce que certains pourraient penser ici, ce n'est pas une logique purement comptable. La finalité de la mutualisation n'est pas en soi de générer des économies mais d'abord, et sans forcément que ceci empêche cela, de dégager les marges de manœuvre pour améliorer les prestations, pour continuer à assurer celles qui seraient menacées, voire pour en mettre de nouvelles en place.

Secundo, comment comptez-vous financer vos dépenses d'investissement ?

Par le levier fiscal, sachant que le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal a atteint le seuil d'alerte et que le recours à ce levier sera plus difficile avec le recentrage de la fiscalité communale sur les ménages, et non plus sur les entreprises ?

Par la cession d'actifs ? On a appris en commission qu'un nouveau plan de cession était en gestation. C'est un enjeu majeur pour les finances communales. Nous voulons, nous voudrions, en connaître le détail. Vous avez abondamment utilisé ce levier par le passé dans le précédent mandat, avec le résultat que l'on sait : la désertification du quartier Grolée. L'augmentation des impôts ne suffit-elle pas ? Avez-vous

encore besoin de vendre les bijoux de famille pour financer votre plan de mandat ?

Troisième solution pour financer les dépenses d'investissement : l'emprunt. Mais le recours à l'emprunt en fin de mandat entraînera une hausse de l'encours de la dette et une dégradation de l'épargne dont M. Brumm parlait tout à l'heure.

Alors au total, ce compte administratif est un compte d'opportunité à la fois politique et conjoncturel. Vous donnez l'apparence d'une gestion vertueuse mais quand les investissements vont tomber en fin de mandat, les voyants vont passer au rouge. En conclusion, je dirais que le CA 2010, ce CA 2010 que vous nous présentez aujourd'hui, est à l'image de votre façon de gérer la Ville : en trompe-l'œil !

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous voici une nouvelle fois réunis pour examiner et donner notre avis sur votre gestion des deniers publics pour l'année 2010. Votre Adjoint, comme chaque fois, nous a dépeint la situation sous son meilleur jour, et comme je suis persuadé que les groupes de la Majorité qui vont s'exprimer après moi ne tariront pas non plus d'éloges, je vais une fois encore apporter une voix différente, oh pas pour le plaisir d'aller dans le sens contraire, mais pour montrer les points de faiblesse de votre gestion et éviter l'aveuglement béat...

Je vais examiner sur trois points : le fonctionnement, l'investissement et la dette.

Sur le fonctionnement, si les dépenses peuvent paraître maîtrisées, la réalité n'est pas tout à fait la même. L'externalisation d'un certain nombre de personnels -et je pense notamment au transfert au CCAS- joue à plein son rôle pour revenir à des ratios acceptables, c'est-à-dire en dessous de 60 % pour les dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, mais toutefois au-dessus de la moyenne nationale qui est de 55,8 %. Vos « satisfecit » doivent donc être tempérés au regard de ces chiffres.

Comme le soulignait la Cour des Comptes, il convient toujours de manier les ratios avec précaution. Cependant, ce ratio montre néanmoins une faiblesse que nous avons déjà eu l'occasion de pointer : la faible mutualisation entre les services de la Ville et du Grand Lyon. Là-dessus, peut faire mieux !

Autre point, au budget primitif 2010, vous annonciez une hausse des dépenses de personnel de seulement 0,3 %, c'était votre annonce, et force est de constater, vous venez de le présenter, qu'avec + 1,84 % vous avez largement dépassé votre prévision, montrant une fois de plus que vos budgets prévisionnels sont des effets d'annonce qui ne correspondent jamais à la réalité des actions. Cette situation aurait été

encore plus grave si votre gestion comptable des politiques publiques ne générerait pas un mauvais dialogue social.

Vous mentionnez d'ailleurs en page 22 de votre rapport que « les retenues pour grève plus conséquentes qu'en 2009 » ont permis de limiter la hausse !

M. LE MAIRE : C'est grâce à vous !

M. HAVARD Michel : Il est vrai que l'on se souvient de la gestion calamiteuse que vous avez eu de l'affaire des cantines et des rationnements comptables sans projet politique, avec en point d'orgue la suppression d'un poste de directeur sur deux dans les résidences pour personnes âgées de la Ville, après en avoir fermé cinq !

Dernier point concernant les dépenses, j'ai été un peu surpris de constater que les fonctions « fêtes et cérémonies » connaissent une progression de 6,7 %, idem pour la fonction « information, communication publicité » qui progresse de 13 %. Je pense que dans une période comme aujourd'hui, un peu de modération était de bon ton. Quand on demande aux autres de faire des efforts, on commence par en faire soi-même.

Sur la partie « recettes », vous pointez, comme d'habitude, la baisse des dotations de l'Etat qui existe, je ne vais pas la nier pour cette année : cela a été rappelé, le contexte budgétaire et la dernière loi de finances, vous avait informé par avance, j'allais dire, de cette légère diminution. Toutefois, deux petits bémols :

- le premier, c'est que la population, base de calcul de la DGF (dotation globale de fonctionnement), baisse entre 2009 et 2010 ;

- le second : c'est qu'en 2009, avec l'arrivée de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, les dotations de l'Etat avaient augmenté de près de 8 %. Donc, ce n'est qu'une correction qui est apportée cette année.

Les recettes de la ville profitent d'une forte hausse des droits de mutation. Et n'oublions pas non plus, la hausse des impôts que vous aviez décidée en début de mandat, qui rapporte toujours chaque année un peu plus, que ce qui aurait dû être le cas sans cette hausse, soit près de 10 M€, pour l'année 2010. Je n'oublie pas non plus les 1,4 M€ de recettes supplémentaires sur le stationnement.

Venons-en maintenant à l'investissement.

Vous nous aviez annoncé 111 M€ d'investissement, lors du budget prévisionnel pour 2010. A l'époque, on vous avait dit : « C'est forcément exagéré ! » puisque compte tenu du plan de charges, c'est un chiffre qui nous paraissait artificiellement gonflé et destiné uniquement à

faire des effets d'annonce, qui, comme d'habitude, ne seraient pas suivis d'effet.

Et bien, nous y sommes, puisque sur les 110 M€ annoncés, vous n'en avez réalisé que 84 M€! C'est un taux de réalisation très faible de 76,18 %. Pourtant depuis deux ans, vous nous répétez que ce taux devrait progresser, les phases d'études en début de mandat étant passées.

Effectivement, quand on regarde en arrière, les taux de 2001 et 2002 avaient été faibles, mais un peu plus élevés qu'aujourd'hui. Par contre, en 2003, ils avaient fait un bond de dix points, en se hissant à 89 %. Alors, est-ce que les études d'aujourd'hui sont plus longues ? Cette situation est difficilement explicable, car c'était quand même bien vous qui étiez déjà en place au précédent mandat : donc, tout aurait dû aller plus vite. Mais sans doute, attendez-vous l'issue du second mandat pour pouvoir faire quelques affichages et quelques inaugurations.

Vous aviez promis beaucoup pendant la campagne électorale. Vous avez d'ailleurs, sur un certain nombre de points, menti aux Lyonnais. Et aujourd'hui, vous continuez à faire des effets d'annonces, à chaque budget prévisionnel et ça n'est pas suivi d'effet ! Ce compte administratif en est la preuve.

Nous l'avons d'ailleurs constaté sur la restauration scolaire, qui fait là aussi l'objet de grandes annonces. Au BP 2010, sont inscrits en « hébergement et restauration scolaire » 4,5 M€ et nous n'en voyons que 2,6 M€, soit moins de 60 % de réalisés... Nous comprenons mieux la situation que connaissent les cantines et les difficultés des familles lyonnaises, notamment celles dont les deux parents travaillent et dont on constate que, malheureusement, elles sont parfois poussées à quitter la ville pour d'autres villes plus accueillantes pour elles.

Aussi, nous sommes inquiets de vous voir promettre 70 M€ d'investissements supplémentaires, puisque vous n'arrivez déjà pas à faire face à ceux que vous budgétiez.

En décembre 2008, vous aviez présenté ici même un Plan d'Équipement pluriannuel. Compte tenu de cette annonce, il serait bien, Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint aux Finances, dans un souci de bonne démocratie, que vous l'actualisiez, autrement que par des déclarations publiques ou en conclusion de votre rapport sur le compte administratif, mais par une délibération par exemple : ce serait un bon exercice de transparence et qui permettrait à l'ensemble des Conseillers municipaux de tous les bancs de pouvoir être informés !

Enfin je voudrais terminer sur la dette de notre collectivité. C'est vrai que, profitant de ce moindre investissement et de recettes supérieures aux prévisions, elle voit son capital diminuer, ce qui est une

bonne chose, mais sur le papier, parce que dans les faits, les choses seront sans doute un peu moins réjouissantes.

La conjoncture financière favorise une baisse des taux sur 2010 : cela a eu une conséquence très positive à hauteur de 3,8 M€ de baisse des charges financières.

Toutefois il nous faut être prudent puisque la Banque Centrale a relevé son taux de 0,25 point début avril ; il est question qu'il y ait une nouvelle hausse en juillet. Et, comme vous l'indiquez dans votre rapport, notre dette est à 67 % à taux révisable. Un impact sur les taux aurait donc un effet important sur notre dette, même si je reconnais que pour cette année, un effort a été fait.

Ce compte administratif montre bien que de nombreux éléments de fragilité demeurent :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement n'est affichée que par des opérations de « passe-passe » comptables ;
- l'investissement reste financé par de la dette et une fois les effets d'annonce passés, fait l'objet d'un taux de réalisation très mauvais ;
- enfin, notre dette, avec une grande partie de taux révisables, est susceptible de compromettre l'avenir de certains projets de notre ville en cas de remontée de taux.

Vous comprendrez dans ces conditions, Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint, que nous ne pourrions pas approuver votre compte administratif. Je vous remercie.

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Merci Monsieur le Maire, nous avons une séance chargée, donc je ne rappellerai pas les excellents chiffres présentés par notre Collègue Richard Brumm, mais nous souhaiterions rapidement souligner le contraste saisissant entre le contexte financier pénalisant pour les collectivités et la marge de manœuvre financière dégagée par la Ville de Lyon dans ce contexte. Contraste qui ne fait bien sûr que rehausser les belles couleurs des tableaux présentés par notre Collègue : ceci dans un contexte où les collectivités deviennent finalement en quelque sorte, hémiplegiques : c'est-à-dire à la fois victimes de la crise et moteur de la croissance qu'elles sont, avec 70 % de l'investissement public. Et donc en décalage constant entre ce qu'elles peuvent faire et ce qu'elles doivent faire.

Alors, deux facteurs pèsent plus particulièrement sur les marges de manœuvre financières des collectivités territoriales :

- 1/ l'imprévisibilité des ressources,
- 2/ la contrainte croissante exercée sur la dépense locale.

Le manque de prévisibilité est certain : celui des données financières et de leur fiabilité, qui impactent la qualité de la prévision budgétaire des collectivités. A partir de 2011, l'évolution des dotations sera fixée annuellement et les collectivités ne seront plus en mesure d'anticiper l'évolution de la DGF.

C'est bien d'une dégradation structurelle du pacte financier Etat/Collectivités qu'il s'agit : s'y ajoute également, comme on l'a dit, ce déficit de plus en plus important de la fiabilité des informations budgétaires.

On l'a vu par ailleurs, avec la mise en place de la taxe professionnelle, dont les effets imprévus ont été nombreux. Son coût s'est avéré deux fois plus élevé que prévu et la qualité de la simulation discutable, compte tenu des écarts importants entre les simulations et la réalité.

Le gel des dotations de l'Etat, symptôme d'une crise structurelle qui s'est rajoutée à la crise conjoncturelle, entraîne une baisse des recettes continue. En 2010, c'est environ 50 % des communes et intercommunalités qui enregistrent une baisse de leur dotation. Pour la Ville de Lyon, ce sont 1,5 M€ qui ont été perdus en 2010, au titre de la DGF.

Le gel de ces mêmes valeurs des dotations sur trois ans fait anticiper une perte d'environ 2,5 M€ pour ces prochaines années.

Enfin, une baisse des cofinancements sera durablement induite par la réforme de la taxe professionnelle et la réforme territoriale, qui fait reculer l'autonomie fiscale des régions et des départements, nos partenaires dans beaucoup de projets, dont la situation financière a un effet dominos sur le bloc communal, comme on le sait. D'ores et déjà, les départements ont réduit de 10 % leurs subventions aux communes et intercommunalités, en 2009 et ce sera identique en 2010. Les régions, quant à elles, réduiront leur apport de 4 %.

Dans le même temps, les dépenses des collectivités sont de plus en plus contraintes. Je ne citerai que les transferts rampants, des dépenses non compensées, le poids des mises aux normes également imposées aux collectivités, qui est de plus en plus important avec 580 M€ en 2009.

Alors dans ce contexte, Monsieur le Maire, il est remarquable de constater que la Ville de Lyon a en 2010 et 2011, nettement amélioré ses ratios de gestion financière et maintenu un investissement fort. La politique de prudence budgétaire conduite depuis 2008 par vous-même, vos services et votre adjoint aux finances, ainsi que la bonne allocation des recettes exceptionnelles, notamment en 2010, ont permis de dégager des vraies marges de manœuvre par l'autofinancement. Ceci est dû également bien sûr, à une stabilisation des dépenses de fonctionnement, on l'a vu : masse salariale, charges à caractère général notamment, grâce aux

économies d'énergie et un autofinancement qui a doublé entre 2008 et 2010, ce qui est assez remarquable, comme l'a dit Richard Brumm, de passer de 45,4 millions d'euros à 96,2 millions d'euros.

Une capacité de désendettement tout aussi remarquable qui est passée de 9,4 ans à 4,2 années, un record depuis deux mandats, est à souligner. Dans le même temps un investissement volontariste de la Ville de Lyon a été maintenu alors que l'on constate une baisse de 2 % de l'investissement local dû à ce contexte de découragement dans l'ensemble des collectivités. La Ville de Lyon, elle, est à contre tendance puisqu'elle consolide son investissement avec des dépenses d'équipement en augmentation de 5 % à un niveau de 84 millions d'euros.

Voilà comment notre Collectivité joue sa partition dans un scénario de sortie de crise où elle a toute sa part. Merci Monsieur le Maire.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chère(s) Collègues, le Compte administratif est, avec le vote du budget, un des actes essentiels de notre assemblée. Il vient constater la réalisation du Budget primitif et finalement son caractère sincère. Alors, qu'en est-il cette année ?

On peut constater que les résultats financiers sont excellents avec des recettes supplémentaires, un désendettement plus important que prévu, une très grande maîtrise des coûts de fonctionnement, une baisse importante des frais financiers, une durée de la dette limitée à un peu plus de 4 années, là où en 2008, on annonçait le double pour cette période et ce, malgré des dotations de l'Etat en baisse de 1,3 % et un contexte difficile.

Nous pouvons donc tous estimer très positive la situation financière de la ville car elle permet de dégager des marges de manœuvre pour l'avenir et nous en aurons besoin, j'y reviendrai un peu plus tard.

Mais je voudrais d'abord souligner deux points :

D'abord, nous pouvons remercier les cadres et les personnels de la Ville qui ont fait beaucoup d'efforts, alors que le Gouvernement a bloqué l'évolution du point d'indice pendant que les prix augmentaient, la masse salariale n'a au total progressé que de 1,8 %.

Ce ne sera pas vivable très longtemps et ce n'est pas juste quand, dans le même temps, on constate l'envolée des dividendes dans les grandes entreprises et des cadeaux fiscaux aux plus riches.

D'un autre côté, notre exécutif a limité et contrôlé strictement les créations de postes, avec un nouveau gain de productivité. Nous sommes allés, je veux le dire, me semble-t-il, au maximum du possible, même si je sais bien que d'autres villes sont allées plus loin dans la rigueur.

Et j'enregistre positivement la mise en œuvre de l'accord, cet automne avec les syndicats qui a permis de détendre la situation en particulier dans les écoles et les restaurants scolaires.

Nous avons pu ainsi sortir de la situation difficile de la dernière rentrée. Et la situation des remplacements a pu également, dernièrement être aussi améliorée. Donc, la situation s'est détendue et c'est tant mieux !

Nous cherchons d'ailleurs, avec la direction générale, les moyens d'augmenter le nombre de repas fournis et les capacités d'accueils de nos restaurants plus vite que prévu.

Plus globalement donc, nous pouvons tous remercier nos cadres et nos agents pour leur travail, la qualité des services rendus et leurs efforts.

Le second point sur lequel j'insisterai est l'avancée dans la réalisation du plan de mandat avec la création de berceaux dans les crèches. Je voudrais d'ailleurs rassurer notre Collègue M. Geourjon sur ce point, puisque nous rattrapons le retard initial lié à la crise de l'immobilier. De ce point de vue, le plan de mandat sera tenu. Les travaux dans les écoles, les restaurants scolaires, les résidences de personnes âgées, le sport, les espaces publics, la vie associative, et je vais sans doute en oublier dans cette énumération, avec une création, cependant je voudrais y insister, sans précédent de logements sociaux et bien d'autres travaux encore.

Tout cela est positif et correspond aux engagements de notre Majorité. Mais nous devons accélérer le rythme dans les prochaines années pour les investissements si nous voulons aller au bout du plan de mandat et examiner le nécessaire renforcement des moyens humains en techniciens et ingénieurs pour y arriver.

Nous pouvons donc tout à la fois constater les avancées, nous en féliciter, ce qui est notre cas, sans tomber dans l'autosatisfaction, en ayant conscience de ce qui nous reste à faire et surtout du contexte général et de la situation très difficile de nombreux Lyonnais.

Je le dis par avance, nous ne sommes et ne serons pas de ceux qui, par démagogie annoncent que tout est possible et qu'il n'y aurait qu'à décider.

Nous ne prenons pas le déficit comme mode de gestion et nous avons toujours soutenu depuis 2001 des budgets équilibrés. Ne nous trompons donc pas de débat !

Par contre, nous savons aussi que le chômage a progressé ces dernières années, que les travailleurs pauvres galèrent, que plus de 60 % des Lyonnais relèvent des plafonds du logement social alors que les

loyers et le coût de l'accession à la propriété s'envolent. Le poids de la crise a poussé par exemple toujours plus de parents à avoir recours au restaurant scolaire pour leur enfant plutôt qu'un mode de garde beaucoup plus coûteux. Je pourrais multiplier les exemples de ces difficultés.

Dans ces conditions, nous avons la responsabilité de toujours mieux rechercher comment nous pouvons et nous pourrons les accompagner et contribuer à une relance durable et soutenable de l'activité.

Monsieur le Maire, vous avez déjà décidé de nous proposer à une prochaine séance du Conseil municipal d'augmenter les objectifs de la Programmation Pluriannuelle des Investissements et nous vous approuvons.

Sans doute avec les résultats de ce Compte administratif 2010, nous pourrions évaluer si un coup de pouce supplémentaire ne serait pas envisageable sur des investissements non producteurs de coûts de fonctionnements supplémentaires, et même parfois plutôt d'économie, sur deux points sur lesquels je voudrais insister :

- d'une part, sur des travaux d'économie d'énergie, d'isolation, voire de production d'énergie renouvelable,

- et enfin, sur les travaux d'accessibilité pour se mettre en conformité un peu plus vite avec la loi sur les Etablissements recevant du public.

Voilà notre contribution au débat sur le Compte administratif, chers Collègues, Monsieur le Maire.

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, quelques mots dans ce débat sur le Compte administratif où j'ai toujours du mal à entendre l'Opposition qui cherche constamment à s'opposer, même si en début de mandat, elle a dit qu'elle serait une Opposition constructive. Elle voit toujours le verre à moitié vide plutôt qu'à moitié plein avec des discours qui, à Paris, ne sont pas les mêmes qu'à Lyon.

Je voudrais dire à l'Opposition qu'avant de critiquer la capacité d'endettement de la Ville de Lyon, il serait bon quand même de porter attention quelques instants sur l'endettement abyssal des finances de l'Etat. Ce ne sont pas 802 €/lyonnais, mais 26 000 €/lyonnais qui constituent l'endettement national.

Alors, il est vrai que l'on peut toujours regarder à Lyon, mais s'il vous plait, je serais à votre place, je montrerais les finances de la Ville de Lyon à Paris et peut-être ce serait pour certains une bonne sagesse de se dire qu'il faut arrêter toujours d'aller vers l'endettement.

Sur la Ville de Lyon, cette année, le chiffre remarquable et je pèse mes mots, remarquable, c'est la capacité de désendettement puisque l'on est en dessous de 5 ans et très peu de collectivités de la taille de la Ville de Lyon peuvent s'enorgueillir d'avoir une capacité de désendettement aussi seine à 4,2 années.

Je ne sais pas si vous l'aviez dit, mais j'ai mal entendu, parce que c'était au milieu d'un flot de critiques, donc je crois qu'il y a des choses qu'il faut quand même reconnaître.

Il est vrai que la situation financière de la ville à mi mandat est objectivement très bonne. L'épargne progresse de 10 millions d'euros, ce qui montre toujours quand l'épargne progresse, la vitalité d'une ville.

La ville se désendette sensiblement : 46 M€ ce qui veut dire que les deux évolutions : l'épargne + le désendettement combinés permettent d'afficher et de dire haut et fort que Lyon est une ville moderne et bien gérée.

Cette amélioration ne doit évidemment rien, Monsieur Havard, à l'Etat puisque vous l'avez reconnu -ce qui n'était pas le cas lors du budget primitif au cours duquel je me souviens de vos cris « d'orfraie » lorsque l'on disait que l'Etat se désengageait- vous le reconnaissez aujourd'hui. Oui, l'Etat s'est désengagé, les dotations ont baissé cette année pour la première fois et les efforts de gestion de notre ville mis en œuvre depuis le début du mandat ainsi qu'une progression des recettes induites notamment par la dynamique démographique que connaît notre ville, ont fait que l'on a pu pallier à ce désengagement de l'Etat.

Cela permet également de réaliser et de lancer des équipements nouveaux. Là encore, j'ai du mal à apprécier ce discours sur les dépenses de fonctionnement qu'il faut maîtriser. Vous nous dites « toujours plus d'équipements », oui, mais vous savez pertinemment bien que qui dit « plus d'équipements », dit « plus de dépenses de fonctionnement » car je ne connais pas de salles, de gymnases, de musées, ou d'autres lieux concernant n'importe quelle activité, fonctionnant seuls. Je pense qu'il convient d'être assez honnête vis-à-vis des Lyonnais pour leur dire que l'on a su maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en mettant en place un plan d'investissement extrêmement ambitieux qui, contrairement à ce que vous dites, n'a pas de retard. En effet, la programmation pluriannuelle d'investissement n'est pas en retard et il faut faire attention aux chiffres car il y a souvent des concours croisés avec le Grand Lyon.

Nous tenons les engagements pris dans ce plan de mandat devant les Lyonnais. Cette gestion est sérieuse et le développement de notre ville, on le voit à travers les chiffres de ce compte administratif.

Cela peut permettre à la Ville de continuer à développer dans les années à venir, les équipements de service de proximité pour des

habitants toujours plus nombreux, sans dégrader la situation financière et sans solliciter de nouveaux contribuables.

J'ai entendu vos remarques quand je parlais de l'Etat, c'est vrai qu'il est toujours délicat de comparer l'Etat avec une Collectivité. Donc, vous m'autoriserez à faire la comparaison avec Marseille, car à ce moment là nous sommes au même niveau, Monsieur Havard, quand on voit la réalité des chiffres de la ville de Marseille, pour la troisième année consécutive, les impôts ont augmenté. Je vous propose d'aller ensemble à Marseille pour dire à M. Gaudin qu'il doit arrêter d'augmenter les impôts, que ce n'est pas ainsi que l'on gère une ville et qu'il vaut mieux faire comme à Lyon en augmentant une seule fois pour ne plus avoir à le faire durant le mandat et avoir un compte administratif d'aussi bonne qualité.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rendez-vous annuel est important car au-delà des engagements budgétaires, il traduit l'effectivité des réalisations et des politiques mises en œuvre par l'exécutif municipal. Je voudrais remercier les services pour la qualité des documents et leur disponibilité pour répondre à nos demandes.

Nous savons que les femmes et les hommes qui travaillent à nos côtés sont indispensables pour réaliser les projets et les politiques qui transforment notre ville et lui permettent de rayonner en développant le vivre ensemble et la solidarité entre les habitants. C'est un enjeu pour notre collectivité d'avoir un personnel compétent, qualifié, réactif et capable de mettre en œuvre nos orientations pour répondre aux attentes de la population.

Aussi, nous faut-il ne pas oublier ces aspects primordiaux dans l'analyse des dépenses réelles de personnel. Certes, elles ont été maîtrisées à hauteur de 59 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, le budget prévoyait 58,3 %. Le plan Emeraude a bien porté ses fruits, certainement trop car aujourd'hui nombre de services ont moins de moyens pour assumer pleinement leur rôle et les conditions de travail de notre personnel se sont un peu dégradées. Diminution du GVT, du nombre d'avancements d'échelon, de grade, diminution même de la garantie individuelle du pouvoir d'achat, un mécanisme qui permet de compenser l'écart qui se creuse au fil des années entre l'évolution du salaire indiciaire et celle de l'inflation !

Sur les 107 postes créés en 2010, 67 n'étaient pas encore pourvus à la fin de l'année. Il a fallu les mouvements de personnel de ce premier trimestre pour que 40 postes dans l'éducation soient enfin pourvus. On s'interroge également sur le nombre de remplacements des 187 départs à la retraite. De même, sur les 1.200 mois de remplacements alloués, seuls 1.023 mois ont été consommés en ce qui concerne les remplacements.

On pourrait citer de nombreux exemples, mais pour illustrer notre propos sur les effets des suppressions de postes, retenons la Direction du développement territorial. Cette direction couvre une dizaine de délégations d'adjoints. Elle soutient tout le développement social et urbain des quartiers prioritaires en politique de la ville, répondant aux problématiques de l'ensemble des quartiers fragilisés. Elle intervient dans la vie associative, la participation citoyenne, la lutte contre les discriminations, l'accompagnement des jardins citoyens et partagés. Or, depuis 2008, 4 postes de cette délégation ont été supprimés, réduisant, je n'ose pas dire « considérablement », mais réduisant ses moyens d'actions et d'interventions. Il en va de même pour la Commission communale d'accessibilité qui n'a plus la logistique et les moyens d'accompagnement nécessaires à son bon fonctionnement.

La situation de ces directions impacte directement leurs moyens d'interventions : ce qui nous semble négatif non seulement pour répondre à la demande politique des adjoints, ce qui entrave leur action, mais aussi pour la qualité du service public que nos concitoyens peuvent attendre. Pour ces raisons, nous ne sommes pas, comme nous l'avons dit lors de nos débats sur le budget 2011, des adeptes d'une secte qui porterait le nom de RGPP. Les personnels de la Ville et les organisations syndicales apprécieront à sa juste valeur, Monsieur Havard, votre proposition d'approcher les 55 % de la masse salariale pour la Ville de Lyon. L'analyse des comptes administratifs 2010 montre l'important effort de notre ville pour améliorer son ratio de désendettement.

L'épargne brute est en nette augmentation de 16,4 % pour atteindre le montant de 93,5 M€, montant record depuis 2002 et c'est un remarquable résultat. Pourtant on peut s'interroger sur l'utilisation de cette épargne. Plus de 60 % de cette épargne, soit 57,5 M€, a contribué au remboursement en capital de la dette, d'où un désendettement significatif de notre ville dont l'encours de la dette ne s'élève plus qu'à hauteur de 388 M€, de l'ordre de l'endettement de l'exercice 1999, d'où l'amélioration du ratio de capacité de désendettement, désormais de 4,2 ans, le plus bas de cette décennie.

Cela devrait nous donner des marges de manœuvres conséquentes pour la réalisation de notre plan pluriannuel d'investissements, nous attendons de pouvoir en discuter un peu plus, et soutenir une politique volontariste d'économies d'énergie sur notre important patrimoine immobilier, mais également des travaux, pour améliorer et développer l'accessibilité dans les établissements recevant du public. Le financement des investissements n'a reçu que 39 % de cette épargne brute. Les dépenses d'équipement n'ont atteint que 83,8 M€, en retrait par rapport à nos prévisions budgétaires de 110 M€. Mais il est vrai que notre ville, dans un contexte national des plus difficiles, a fait bien mieux que l'ensemble des collectivités locales qui accuse un repli de 2,1 %.

L'importance de notre marge brute est la conséquence de l'amélioration des recettes de fonctionnement. Notre ville est éligible depuis 2009 à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour un montant non négligeable de 4,8 M€. C'est la traduction de l'effort de la ville pour accroître de manière conséquente le nombre de logements sociaux sur notre ville. Elle est due au ralentissement des dépenses réelles de fonctionnement dont l'évolution sur l'exercice est inférieure à l'inflation.

Les finances locales ne sont pas seulement une affaire de chiffres ou de comptabilité. Les femmes, les hommes, les enfants voient leur vie s'améliorer ou se détériorer en fonction des choix faits ou des orientations prises. Les finances locales ont une influence directe sur la vie économique et sociale des différents quartiers de notre ville et en particulier ceux qui ont une population en difficulté, première victime de ce système capitaliste qui domine notre société.

Nous voterons ce compte administratif en espérant que les remarques que nous avons faites seront analysées et prises en compte.

Je vous remercie de votre attention.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je tiens tout d'abord au nom du Groupe Europe, Ecologie, Les Verts à féliciter M. Brumm pour ce rapport clair et transparent qui démontre la capacité de notre Majorité à gouverner dans un contexte économique, social et environnemental difficile.

Deux remarques seulement, Monsieur Brumm :

Il y a quand même un « snowball » qui traîne c'est-à-dire un risque de boule de neige considéré comme un emprunt toxique qui, je crois bien, se trouve à la 16^e colonne du tableau qui se trouve page 116 si j'ai bien lu.

On n'a toujours rien de très concret sur les paradis fiscaux. Cela fait un an que nous avons fait des demandes, nous avons fait une liste, mais quelles mesures ont été prises ?

Le plus intéressant dans les documents fournis est votre conclusion, Monsieur le Maire, et je sens que la prise en compte du développement durable, son importance pour le 21^e siècle est très présente.

Vous pointez la hausse des prix des matières premières. C'est une réalité qui doit nous contraindre à réfléchir aux solutions locales. Il s'agit là d'un enjeu économique majeur avec un objectif : réduire notre dépendance énergétique. D'ailleurs, c'est fait, EDF a obtenu une hausse de 30 % du coût de l'électricité d'ici 2015, sans parler du gaz et du pétrole. Il est donc urgent d'agir et nous avons, Collectivités locales, les moyens d'agir. Nous pensons à la méthanisation, aux énergies renouvelables, aux

économies d'énergie, aux transports en commun, à la mobilité douce et bien d'autres leviers. Si nous ne mettons pas un coup d'accélérateur, sans doute risquons-nous d'aller dans un mur social et environnemental. Nos entreprises connaissent les mêmes difficultés.

Dans ce combat, nous ne pouvons guère, voire pas du tout, compter sur le Gouvernement dont les cadeaux s'adressent non pas aux Collectivités mais aux lobbies. Le nucléaire est particulièrement gâté avec le moratoire sur les énergies renouvelables et la hausse du prix du mégawatt.

Le second point que vous soulignez, c'est la centralité des lignes et des services publics associés. Cela signifie plus d'habitants, plus de besoins avec deux phénomènes majeurs dans notre ville : le vieillissement de la population et le dynamisme démographique.

Le vieillissement de la population cela signifie que nos aînés vivent plus longtemps et le dynamisme démographique veut dire plus de jeunes couples, plus d'enfants dans cette ville. Ces deux phénomènes soulignent l'accroissement de notre population. Même si la ville a tendance à rajeunir, il ne faut pas oublier que la part de nos aînés est grandissante.

Cette centralité impose donc plus de structures et de services adaptés aux personnes âgées et plus de structures et services adaptés à la petite enfance. Cette centralité aura donc un coût humain évident. Nous le répétons : embaucher des fonctionnaires ne doit en aucun cas devenir un gros mot mais n'est pas non plus la solution à tout.

Les villes dont les finances vont plutôt bien par rapport à celles des états, doivent devenir les acteurs principaux du changement. C'est déjà le cas pour Lyon avec le référentiel Haute Qualité Environnementale du Grand Lyon, les circuits courts, la densification de certains quartiers, les démarches comme « Villes Amies des Aînés », les Berges du Rhône et de Saône, etc... Nous sommes -et c'est important à souligner- en avance sur le Grenelle. Nous devons conserver cette avance, voire creuser l'écart pour montrer le chemin vers une ville durable.

Il y a un quitus de votre Groupe, bien mérité pour cette année 2010, mais un quitus qui ne veut pas dire qu'il nous faut nous endormir sur nos lauriers. Merci.

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers Collègues, pour le débat de ce soir sur le Compte Administratif 2010, avec des indicateurs financiers si positifs, il fallait –et mon Collègue Thierry Brailard l'a déploré- que l'Opposition joue son rôle d'opposant. Alors elle a trouvé son angle d'attaque, à l'unisson des trois Groupes : la faiblesse du taux de réalisation de l'investissement. Le problème, c'est que cet argument « la faiblesse du taux de réalisation de l'investissement » a un goût de déjà vu parce que si on regarde le mandat précédent à la même période, on entendait effectivement de vives

inquiétudes de l'Opposition quant à la réalisation des dépenses d'investissement.

Au débat sur le Compte Administratif 2003, c'est-à-dire à la même période de mi-mandat, on entendait « *un taux de réalisation catastrophique, un Plan de mandat qui ne pourrait pas être réalisé* ». Et bien ces inquiétudes se sont avérées totalement sans fondement puisque les années 2005, 2006 et 2007 furent les années les plus fortes en termes de dépenses d'investissement que la Ville ait connu et le Plan de mandat fut réalisé à hauteur de 780 M€ et cela en respectant effectivement l'engagement de ne pas augmenter les impôts en dehors de la première année du mandat.

Ne soyez donc pas trop inquiets, chers Collègues de l'Opposition, en ce qui concerne la réalisation des engagements pris pour le mandat. Ces engagements seront honorés. Ne soyez pas trop inquiets pour le dévouement de notre Ville au service des Lyonnais et j'y reviendrai dans un instant.

Lorsqu'on constate la situation financière de notre ville que traduit ce Compte Administratif, il y a lieu d'être optimiste et cela a été beaucoup dit. Il y a lieu d'être optimiste dans un contexte exogène qui aurait pu fragiliser nos finances. D'abord, la faiblesse de la croissance économique et surtout, le désengagement de l'Etat qui a été rappelé. Je voudrais insister là-dessus parce que les années précédentes, nous déplorions une augmentation des dotations qui étaient inférieures au panier du Maire et même à l'inflation mais cette année, c'est une baisse des dotations que nous déplorons. Une baisse en volume. Et j'ai cru comprendre d'ailleurs que le Gouvernement avait annoncé un gel des dotations pour l'année précédente. Cela est donc sans précédent.

Malgré tout cela, malgré une situation économique difficile, malgré ce désengagement de l'Etat, la situation de nos finances est saine et c'est une bonne chose pour l'avenir de notre ville.

Les recettes (ça a été dit par M. Brumm et mes Collègues) qui augmentent plus vite que les dépenses, sans augmentation d'impôts, montrent bien l'attractivité de notre ville aujourd'hui. Des recettes fiscales qui augmentent de 3,3 % sans augmentation d'impôts cela n'est possible que parce qu'il y a effectivement cette forte attractivité de notre ville qui d'ailleurs s'accroît fortement.

Et puis, l'action volontariste dans tous les domaines : éducation, petite enfance, social, sports et culture en respectant les normes environnementales, tout cela avec un désendettement fort : - 46 M€, cela a été rappelé, donc je n'insiste pas là-dessus.

Cette situation, Monsieur le Maire, valide à nos yeux les décisions qui ont été prises en début de mandat. Les décisions d'encadrement, d'évolution des subventions, des mesures de gestion pour

les dépenses courantes et surtout, l'augmentation modérée des taux d'imposition. Je me souviens de la virulence de notre Opposition lors du vote des taux pour l'année 2009 et je demande aujourd'hui à ce qu'on mette en comparaison la virulence de l'Opposition lors du débat sur les taux 2009 avec la situation d'autres villes. Thierry Braillard l'a dit, comme à Marseille où l'on augmente les impôts chaque année. Nous, nous respecterons l'engagement d'augmentation des taux que la première année du mandat.

Ce qu'il faut retenir, ce sont les marges de manœuvre que ce Compte Administratif nous permet d'avoir pour les années à venir. En effet, les clignotants sont aujourd'hui au vert pour à la fois assurer les équipements et les services de proximité pour les Lyonnais, réaliser les engagements pris à l'occasion du Plan de mandat, dans le respect du Grenelle de l'environnement, tout en assurant un autofinancement de nos investissements grâce à l'augmentation sans précédent de l'épargne et surtout, cette situation favorable qui va nous permettre non seulement de réaliser les investissements engagés mais surtout de programmer des investissements qui n'étaient pas prévus dans le Plan de mandat. Cela aussi, c'est une situation assez exceptionnelle.

Voilà, mes chers Collègues. Je crois qu'au regard de ce Compte Administratif, il y a matière à être optimiste pour l'avenir de la vie des Lyonnais et dans un contexte international d'endettement généralisé où des Etats se retrouvent en quasi faillite et la France n'en est pas loin, je propose que nous ne boudions pas notre plaisir.

Le Groupe Socialiste votera favorablement pour ce rapport.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Monsieur le Maire, quelques remarques. La première année où j'ai présenté le Compte Administratif, j'avais été surpris que par principe, tous les chiffres soient contestés. Puis, au fur et à mesure du déroulement du mandat, comme nous avons été extrêmement prudents et sérieux, j'ai toujours gardé l'espoir que l'opposition, sans nous féliciter, reconnaîtrait au moins nos avancées. Or, je constate qu'il n'en n'est rien.

Par exemple, Monsieur Geourjon, vous savez que je suis attaché à la transparence. Je pense que, quand Mme Bouzerda ou Mme Balas... posent des questions pertinentes la plupart du temps, en Commission des Finances, nous y répondons.

Quand une question est posée, nous répondons.

Tout à l'heure, dans votre propos, vous donniez l'impression de constater une certaine obscurité dans les chiffres. Chaque fois que vous avez posé des questions, nous vous avons répondu.

Parfois, vous avez posé des questions qui nécessitaient une demande écrite. Sachez que lorsque de telles questions sont posées, et

Mmes Bouzerda et Balas le savent, une réponse précise est apportée. Donc cessons de parler de non transparence. Nous sommes parfaitement transparents sur les chiffres.

Et puis il y a aussi les chiffres que vous contestez alors que vos calculs sont, involontairement je l'espère, faux. Par exemple, tout à l'heure, vous nous avez dit que nous avons seulement 65 % de taux de réalisation de l'investissement. Heureusement, M. Broliquier qui est professeur, a réparé votre erreur et a indiqué que c'était 76 %.

Le taux de réalisation de l'investissement, ce n'est pas 67 %, c'est 76 %, ce qui constitue un taux tout à fait raisonnable par rapport à de nombreuses villes de France. Monsieur Geourjon, je ne vous en veux pas, mais quand vous dites des choses inexactes, je suis obligé de les rectifier.

M. LE MAIRE : Mais non, on ne peut pas vous en vouloir !

M. BRUMM Richard : Vous indiquez encore l'autre jour dans le Progrès, le 13 mai, ce n'est pas vieux, pourquoi deux services Communication ou deux directions des Affaires internationales à Lyon et au Grand Lyon ? Vous savez bien pourtant que nous avons fusionné depuis longtemps les Affaires internationales à Lyon et au Grand Lyon. Alors c'est un effet d'annonce ! Celui qui lit le Progrès pourrait se dire « tiens c'est vrai, ils n'avancent pas. ». Or nous avançons et nous le démontrons.

Monsieur Broliquier, vous nous avez fait un exposé tout à fait magistral de vos contestations. Malheureusement, vous n'avez pas écouté mes propos qui, je le crois, étaient assez clairs.

Je vous ai indiqué que nous restions extrêmement prudents car nous ne sommes pas des rêveurs.

Nous savons par exemple que les droits de mutation qui effectivement ont atteint un taux très important cette année, peuvent demain s'effondrer.

Comment pouvez-vous dès lors continuer à dire que nous ne sommes pas assez prudents ?

Nous sommes, au contraire, très prudents en gardant sans cesse les yeux sur les différents ratios, dont nous ne voulons pas qu'ils dérapent.

Cessez de vous inquiéter : nous sommes, encore une fois, extrêmement vigilants et prudents.

De la même façon, Monsieur Havard, vous semblez nous reprocher de ne pas être assez stricts en matière de ressources humaines. J'ai le souvenir, il y a quelques mois, que vous nous reprochiez, lors d'un

mouvement social, ne pas avoir une politique elle-même assez sociale. J'ai peine à savoir si, en définitive, vous pensez que nous sommes trop ou trop peu généreux avec les personnels de la Ville.

Dans la vie courante, les phrases ont un sens, les discussions sont équilibrées. Au Conseil municipal, tout change puisque le but unique est de tout contester.

Pour ce faire, des chiffres fantaisistes sont invoqués telle que l'augmentation de 0,3 % de la masse salariale...

Je ne retrouvais nulle part ce chiffre. En regardant de plus près, je me suis aperçu qu'en fait ce chiffre constituait la progression de la masse salariale du BP 2010 par rapport au BP 2009. Or, vous savez que le BP 2009, comme tous les budgets, est prévisionnel, c'est-à-dire qu'il ne fait que prévoir un certain nombre de choses. Soit elles se réalisent, soit elles ne se réalisent pas, ce que nous pouvons vérifier dans le cadre du compte administratif. Le chiffre de 0,3 % résultant de la comparaison entre les deux BP ne veut strictement rien dire.

Ce qui est intéressant c'est de constater la variation entre les chiffres du CA 2009 et du CA 2010. On ne peut pas prendre des chiffres et les sortir de leur contexte. De la même façon pour l'emprunt, pourquoi empruntons-nous peu ? Parce que nous favorisons bien entendu l'autofinancement.

Il est évident que dans les années à venir, puisque nous avons la ferme intention de réaliser les 650 M€ d'investissement que nous avons prévus, nous allons avoir recours à l'emprunt. Mais nous aurons un recours modéré à cet emprunt pour justement favoriser l'autofinancement. Nous respectons strictement l'engagement du Maire de ne plus augmenter les impôts. Mais évidemment lorsque l'on n'augmente plus les impôts, cela oblige à une certaine rigueur.

Nous avons à Lyon augmenté de 6% les impôts en début de mandat, une fois pour toute.

Lorsque je regarde les chiffres de Marseille, ville comparable à la nôtre, même si plus petite, c'est une autre histoire.

On constate ainsi qu'il y a eu une hausse des taux de 4,9 % en 2009, de 2,9 % en 2010.

En outre, une mauvaise surprise a été réservée aux contribuables marseillais sur le budget 2011, puisque d'une part les taux ont été à nouveau majorés de 1,5 %, et d'autre part l'abattement général à la base de la taxe d'habitation a été diminué de 10 %, ce qui équivaut à une hausse des taux quasi équivalente.

Donc, en réalité, les taux à Marseille ont progressé de près de 12 % alors qu'à Lyon nous en sommes restés à 6 %. Il est évident que si nous appliquions les méthodes de la ville de Marseille, nous serions bien évidemment en mesure de réaliser beaucoup plus d'investissements, sans même emprunter.

Vous dites encore que sur les travaux relatifs aux cantines scolaires rien n'a été fait ; moi j'ai des chiffres que vous pourrez vérifier et je vous les redonnerai si, par hasard, vous ne les trouviez pas. Et bien, je peux vous dire par exemple que de 2001 à 2010, 20 millions d'euros ont été engagés ; et sur la seule année 2010 : 3,5 millions d'euros. Ce sont des chiffres qui sont réels.

Alors ne disons pas pour faire des effets d'annonce que nous ne faisons rien. Je crois qu'avec beaucoup de prudence nous essayons de gérer cette ville convenablement, que jusqu'à présent nous y sommes parvenus.

Je souhaiterais que, de temps en temps, vous constatiez et non pas que vous contestiez, qu'il y a un certain équilibre dans notre gestion, et que si les chiffres que nous vous présentons sont bons c'est parce que nous faisons les efforts pour ce faire.

(Applaudissements.)

M. BRUMM Richard : Une admiratrice, enfin !

M. LE MAIRE : Il devient très bon Richard Brumm ! Il l'était déjà bien, mais d'année en année il est de plus en plus fort ! Nous, chaque fois qu'on remarque les jeunes talents, on les prend avec nous.

M. BRUMM Richard : C'est gentil !

M. LE MAIRE : Merci à Richard Brumm, merci aux services. Bien évidemment, il est dans la nature de l'Opposition de s'opposer, c'est vrai que c'est un peu difficile. Pourtant, Monsieur Geourjon, vous n'avez pas connu la dure période où, quand j'avais un compte administratif il y avait quinze ou vingt pages. Aujourd'hui, on vous détaille tout, de manière à pouvoir vous donner les éléments pour construire vos interventions, donc je suis un peu surpris qu'à partir de telles masses d'explications vous arriviez à donner des chiffres faux, ce qui n'est pas, cher Richard Brumm, un encouragement à ce que nous déboisons toutes les forêts. Donc, on ne va pas augmenter chaque année, pour permettre à l'Opposition de pouvoir s'exprimer un peu mieux sur le compte administratif, le volume de notre compte administratif.

Moi, je veux expliquer les choses assez simplement aux Lyonnais. Le Compte Administratif, c'est comme à la fin de l'année quand on fait le point dans les ménages et qu'on se dit : il s'est passé quoi l'année dernière, chez moi ? Et bien, il s'est passé deux choses : déjà on

a essayé d'avoir, ce qui est simple, des recettes plus importantes que nos dépenses, ce qui est quand même une règle de base quelquefois un peu méconnue ici ou là, mais qui est quand même une règle de base si, effectivement, on ne veut pas finir très mal et se trouver surendetté.

Alors, comme on le fait. Sur quoi reposent les recettes que nous avons eues ? Est-ce qu'elles ont reposé sur l'augmentation des impôts ? Non, puisqu'on n'a pas augmenté les taux des impôts. Est-ce qu'elles ont augmenté sur le fait que l'Etat nous aurait donné des dotations de fonctionnement importantes ? Non puisque, au contraire et c'est la première année, quelqu'un l'a souligné tout à l'heure. C'était M. Julien-Laferrière qui disait : jusqu'à présent, lorsqu'on soulignait la baisse du niveau de l'aide de l'Etat aux collectivités locales, à la Ville de Lyon en particulier, c'était simplement de manière relative par rapport à l'inflation. Cette fois-ci, ce n'est pas simplement le niveau de l'inflation qui n'est pas atteint, c'est en « euro courant » une diminution de 1,3 %, ce qui fait que si on mettait là-dedans l'inflation, ce serait évidemment beaucoup plus, que nous n'avons pas eu.

Alors quel est le modèle ? Je trouve que sur Lyon on a réussi à avoir un modèle relativement dynamique et relativement vertueux. Si en effet, très largement, l'augmentation des bases physiques, c'est-à-dire le développement de notre agglomération qui a fait que nous pouvons compter sur des recettes supplémentaires, je vous ai mis par exemple la progression des bases physiques, cela veut dire le nombre de gens qui payent à la fois la taxe d'habitation -c'est le schéma je crois du bas- et puis la taxe foncière, ceux qui sont propriétaires dans le haut, vous vous apercevez que dans toutes les villes comparables à la nôtre on est champion au moins de France, sinon du Monde.

C'est-à-dire qu'effectivement, comme nous avons un modèle économique qui permet d'attirer des gens parce que nous créons des emplois sur la Ville, nous avons une population qui augmente sur notre Ville et donc, cela nous permet d'avoir plus de recettes. Alors ce que nous faisons du côté de l'attention aux recettes, nous le faisons et c'est le deuxième conseil qu'on peut donner à des ménages comme à des villes, c'est de regarder un peu ses dépenses de fonctionnement. Or qu'est-ce qu'on fait pour cela ? Et bien tout simplement on essaye que la masse salariale effectivement n'augmente pas trop vite, ni trop lentement non plus, on essaye de trouver un équilibre et c'est toute la richesse à la fois du Directeur général de la Ville et du Directeur des Ressources humaines que d'essayer de trouver ce niveau d'adaptation.

Alors évidemment il y en a d'autres pour qui c'est facile. Par exemple M. Broliquier tout à l'heure disait dans son intervention : « comment, vous ne mettez pas assez de personnel pour les PV ? Puis un jour sur un autre dossier, il nous dira : « vous ne mettez pas assez de personnel dans les cantines », puis un jour « vous ne mettez pas assez de personnel dans les gymnases ». Et puis, quand arrive le compte administratif, il dit : « mais votre masse salariale n'est pas assez

serrée ! ». Il explique comment on peut faire pour dépenser beaucoup moins, en ayant beaucoup plus de personnel sauf à réduire les salaires, ce qu'il ne veut pas nous proposer. Et bien c'est un peu compliqué.

Ensuite, deuxième poste ce sont les produits qu'on achète. Sur les produits qu'on achète, tout à l'heure M. Brumm le montrait, on a fait en sorte effectivement de serrer un peu les boulons pour dépenser moins. Donc, par exemple, le ratio donné par je ne sais plus quel orateur de l'Opposition qui disait : « quand je regarde dans les dépenses de fonctionnement, quel est le pourcentage de la masse salariale, je vois que c'est trop élevé ».

Cela ne veut strictement rien dire, parce que le budget de fonctionnement, c'est la masse salariale grosso-modo, plus les fournitures. Si vous baissez les fournitures, évidemment que la masse salariale en rapport, elle augmente et donc on pourrait faire des comparaisons comme cela à l'infini et un jour se retrouver à 0 budget, ou presque 0, avec une masse salariale qui fera encore 56 % : c'est donc une explication qui n'en est évidemment pas une.

Donc, en faisant les deux choses que je viens d'expliquer : d'une part avoir des recettes et compter quand même plutôt sur ces propres ressources, puis en faisant en sorte quand même, que l'on ait une gestion attentive des dépenses de fonctionnement, et bien nous pouvons avoir, pour que les ménages comprennent, des économies pour pouvoir investir. Et comme nous avons des économies, - cela s'appelle l'autofinancement -, et bien à partir de cela, on emprunte moins. Donc on peut avoir une gestion un peu plus vertueuse. On peut même d'ailleurs, au passage, rembourser les emprunts qui avaient été effectués par d'autres.

Vous savez que moi, j'ai une quasi vénération pour M. Barre. C'est pour cela que cette année, sans sourciller, nous venons de rembourser un impôt de 15 M€ qu'il avait contracté, parce qu'effectivement il faut bien rembourser les dettes de tout le monde. Donc, on le fait dans la gentillesse, la bonne humeur. Et pour montrer qu'on ne regrette rien, on va construire un pont sur la Confluence pour le nouveau tramway et on va lui donner le nom de Pont Raymond Barre, à l'entrée de Lyon, bien visible. Donc, on rembourse les dettes doucement, mais en même temps, on n'en tient pas forcément rigueur.

Alors ensuite, je veux vous montrer quand même un petit ratio, parce qu'en gérant comme cela -je ne veux être méchant avec personne ce soir, parce qu'il y a des semaines comme cela, c'est la semaine de la générosité, alors ce soir on va être sympa- mais quand même.

Graphique

On a pris à partir de 2000, sur une base 100. Cela, c'est la dette de l'Etat et puis, c'est la dette de la Ville de Lyon.

(Protestations de Mme Berra.)

Vous remarquez qu'en base 100, on s'aperçoit qu'aujourd'hui en 2010, par rapport à la base 100, la Ville de Lyon s'est plutôt désendettée. Alors, je voulais vous faire une confiance : cela ne va pas durer, parce qu'effectivement, comme on va investir beaucoup dans les trois années qui viennent, on va effectivement remonter l'endettement. Mais on ne dépassera pas trop. C'est-à-dire qu'on se laisse, pour la Majorité que nous allons constituer ensemble, des marges, pour que le prochain mandat soit aussi réussi que celui-là.

Par contre, vous voyez que, en base 100, regardez quelle est l'évolution du budget de l'Etat : vous vous apercevez qu'on est passé d'une base 100, à une base 185 : c'est-à-dire que dans la même période, on a presque doublé l'endettement de la France.

Alors, voilà on essaie de gérer.

Mme BERRA Nora : Ce genre de comparaison est une supercherie !

M. LE MAIRE : Je poursuis calmement parce que c'est ma semaine de la gentillesse, donc je poursuis, en base 100

Mme BERRA Nora : Cela ne se compare pas !

M. LE MAIRE : Madame Berra, on ne va pas se fâcher ce soir ! Est-ce que vous contestez qu'aujourd'hui la dette de l'Etat est de 1.800 milliards ? Non ! Vous voulez regarder de combien elle était ? Elle a progressé effectivement de 800 milliards en dix ans. Alors après, je ne vous dis pas pour quelle bonne ou quelle mauvaise raison. Aujourd'hui, je ne suis pas critique, je suis dans le constat !

Ce que je veux vous montrer simplement, c'est que si pour vous l'endettement de l'Etat est extraordinaire, alors pour le coup celui de la Ville de Lyon devrait susciter votre enthousiasme ! Vous devriez être debout en train d'applaudir l'équipe de la Majorité municipale.

(Applaudissements sur les bancs de la Majorité.)

(Protestations de Mme Berra.)

Mes chers Collègues, c'était un peu d'humour !

Mes chers Collègues, tout simplement, on va essayer de continuer comme on le fait. C'est-à-dire qu'effectivement on va continuer à investir. Les Lyonnais vont continuer à le voir. Ils vont continuer à trouver que leur ville change. Ils vont continuer à voir qu'ils vivent mieux dans cette ville et donc on va attendre sereinement les élections.

Moi, si j'avais un conseil à donner à l'Opposition, si je trouvais véritablement qu'il n'y a aucune réalisation d'investissement, je le tairais ; je ne dirais rien, parce que je me dirais en mon fort intérieur : « Je vais attendre la fin du mandat, parce que comme ils n'auront pas investi du tout, là je vais pouvoir les tacler très fort ! » Donc, ce n'est pas maintenant qu'il faut le dire, c'est après, tout de suite à la fin du mandat, pour préparer les élections.

Mes chers Collègues nous allons voter ce compte administratif
....

Mes chers Collègues, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidence du vote par le Conseil municipal du Compte Administratif du maire doit être confiée à un élu désigné par l'Assemblée délibérante.

Le Compte administratif 2010 étant inscrit à l'ordre du jour de cette séance, je vous propose de désigner Mme Jacqueline Psaltopoulos, pour présider ce vote.

Que ceux qui sont d'avis d'adopter cette désignation veuillent bien lever la main. Avis contraire ? Abstention ?

Mme Jacqueline Psaltopoulos est désignée.

(M. le Maire quitte la salle du Conseil au moment du vote du Compte administratif.)

Mme LA PRESIDENTE : Mes chers Collègues, conformément aux articles L 2121-14 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, je sou mets à vos suffrages, le Compte administratif 2010 de M. le Maire.

Vous avez sur vos pupitres les chiffres dudit compte. Afin d'en éviter une lecture fastidieuse, je vous propose de vous y reporter. Sans autre commentaire de votre part, je vous demande donc :

1°/- d'approuver dans son ensemble, le compte administratif 2010 soumis à votre examen, tant du budget principal que des budgets annexes ;

2°/- d'arrêter les restes à réaliser des sections d'investissement et de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes du budget principal et des budgets annexes, tels que présentés ci-avant et détaillés dans l'état spécifique, annexe au Compte administratif 2010 ;

3°/- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes et les crédits non employés annulés.

Je mets aux voix le compte administratif qui nous est proposé par M. le Maire pour l'exercice 2010. Que ceux qui sont d'avis de l'approuver veuillent bien lever la main. Avis contraire ? Abstention ? Le Compte administratif est adopté à la majorité.

(Les Groupes Centristes et Démocrates Pour Lyon, Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés, ont voté contre.)

(M. le Maire rentre dans la salle du Conseil.)

Mme LA PRESIDENTE : Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous rendre compte que votre compte administratif 2010 a été adopté à la majorité.

(Applaudissements dans les bancs de la Majorité.)

M. LE MAIRE : Merci beaucoup chers Collègues.

(Adopté.)